



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021

- L'an deux mille vingt et un, le 22 janvier 2021, à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 18/1/2021

Présents : APPY Carole, BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Sabrina, FERRIE Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David, RUMEAU Frédérique.

Absents : DUBORPER Sabrina

Mr Olivier Léon a été élu secrétaire de séance.

Mr BRAAK Laurent, Maire ouvre la séance.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2020

Les conseillers présents ont adopté à l'unanimité le Procès Verbal du précédent conseil.

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal du Conseil Municipal du 23/12/2020

Mise à jour de la demande de subvention pour le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux

Convention avec le SDEHG pour des petits travaux

Achat mutualisé d'un broyeur

Réduction des tarifs de la cantine

Suppression et création de poste

Actualité du Sicoval

Avis sur le pacte de gouvernance du Sicoval

Information sur les décisions déléguées au Maire

Délibérations et questions diverses

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de rajouter une délibération suite à l'accord du Centre de Gestion pour validation du poste de responsable technique à temps plein.

2021/1 MISE À JOUR DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Lors de sa séance du 23 décembre 2020, le conseil municipal avait voté une délibération 2020-59 portant sur une demande de subvention portant sur la rénovation énergétique de trois bâtiments communaux pour un budget estimé des travaux incluant la maîtrise d'œuvre de 262 059 € HT.

Suite à différents échanges avec le service instructeur de la Préfecture, ce dernier prend en compte un budget estimé de travaux de 262 062€ HT, et nous propose une subvention d'un montant de 131 031€, soit 50 %, au titre de la DSIL, sous réserve de confirmation par la Préfecture de Région

Il est demandé au conseil d'adopter une nouvelle délibération amendant le plan de financement pour tenir compte de cette proposition, d'autoriser le dépôt des demandes de subvention et d'autoriser le maire à procéder aux démarches nécessaires.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal- approuve ce projet,

- décide de demander des subventions les plus larges possibles conformément au plan de financement annexé, amendé suite aux échanges avec les services de la Préfecture
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

David Pegorarotto précise que suite à ses contacts, le financement de la DSIL serait de 50 % au lieu de 54 % initialement escomptés. Si toutes les subventions sont obtenues, le montant d'autofinancement sera de 37 000 € pour un coût total de projet de 262 000 €.

2021/2. CONVENTION AVEC LE SDEHG POUR DES PETITS TRAVAUX

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser le Maire à engager ces travaux pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000€ annuels de contribution communale. Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Mme Nathalie Do Espirito Santo employée au SDEHG déclare qu'elle ne participera pas au vote.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans **la limite de 10 000 € par an** ;

- Charge Monsieur le Maire :

- d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
- de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
- de valider la participation de la commune pour chacun des projets ainsi traités ;
- d'en informer régulièrement le conseil municipal ;
- d'assurer le suivi annuel des participations communales engagées
- de présenter à chaque fin d'année, un compte-rendu d'exécution faisant état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération de principe pour l'année en cours.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants ;
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

2021/3. ACHAT MUTUALISÉ D'UN BROYEUR

Monsieur Didier Bigeonneau présente le projet au conseil.

Sur proposition de la commune d'Issus, les communes de Montbrun, Espanes, Noueilles, Corronsac se sont entendues pour solliciter une subvention auprès du sicoval pour l'achat mutualisé d'un broyeur, dont la commune d'Issus sera propriétaire et assurera le stockage. Chaque commune aura un droit d'utilisation équivalent. Une convention de mise à disposition sera établie entre la commune d'Issus et chaque commune partenaire.

Ce broyeur sera utilisé pour les besoins propres de la mairie, mais pourrait être utilisé pour les besoins des habitants, selon un modèle qui reste à définir. La commune prévoit d'utiliser le terrain dont elle est propriétaire « Chemin de Claverie » pour le stockage temporaire des déchets et le stockage permanent des broyats.

Le broyeur envisagé a les caractéristiques suivantes

- Type : Broyeur composteur Diesel ; Broyage par rotor équipé de 24 fléaux mobiles (maintenance réduite)
- Capacité jusqu'à 15 cm de diamètre.
- Largeur de travail, entrée sur le rotor : 23 cm
- Puissance : 27 cv diesel.
- Poids < 750 kg, remorque routière non freinée, permis B
- Trémie équipée d'un rouleau ameneur et d'un tapis inférieur, avec entrée déportée
- Coût total HT : 23 586 €
- Subvention : 11 793 €
- Coût par commune : 2 358 €
- Durée du contrat : 10 ans mini, reconductible jusqu'à la mise au rebut du matériel
- Coût Annuel maintenance : estimé entre 50 à 100 € /commune + carburant (Fuel)

Où cet exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'achat mutualisé d'un broyeur dans les conditions présentées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Le dossier de demande de subvention est en voie de finalisation. Sa livraison devrait intervenir dans un délai de 3 ou 4 mois. Une procédure d'utilisation pour les besoins des habitants doit être définie, pour le stockage temporaire, le broyage et la récupération des broyats. L'emplacement de l'installation concernant le stockage ainsi que le broyage serait envisagée à Claverie.

Question d'Aurélien Cazottes concernant une éventuelle nuisance sonore des riverains voisins notamment.

2021/4. TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire rappelle que le coût actuel des repas fournis par le service restauration du Sicoval est de 3.54€ pour les maternelles et de 3.64€ pour les primaires après l'augmentation des tarifs votés par le conseil suite à la délibération 2020/60 le 23 décembre 2020.

Il rappelle que la municipalité avait défini des principes de réduction suivants dans sa délibération 2012/04 pour mettre en place deux tarifs différenciés pour les revenus les plus faibles. Il propose de laisser les règles de réduction inchangées, mais, dans la mesure où Corronsac applique ces réductions aux familles résidant dans la commune de Montbrun, de les étendre aux familles résidant dans la commune de Corronsac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder aux familles de Montbrun ou Corronsac sur présentation par les familles concernées de leur avis d'imposition de l'année précédente :

- 40% de prise en charge communale pour les familles dont les quotients familiaux sont compris entre 0 et 500, soit un prix de repas fourni au tarif de 2,124 € par enfant de maternelle et de 2,184 € par enfant du primaire aux conditions actuelles.
- 20% de prise en charge communale pour les familles dont les quotients familiaux sont compris entre 501 et 625, soit un prix de repas fourni de 2,832 € par enfant de maternelle et au tarif de 2,912 € par enfant du primaire aux conditions actuelles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Laurent Braak rappelle au conseil que les communes de Montbrun et Corronsac coopèrent pour harmoniser les procédures de fonctionnement des deux écoles du regroupement pédagogique intercommunal.

2021/5. SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTE

A la demande du Maire, Mme Katell Comte, en charge de l'administration générale, présente au Conseil Municipal les opérations suivantes :

- Pour faire face au plan de charge des travaux de maintenance et de gestion des espaces verts de la commune, il est nécessaire de renforcer l'équipe des agents municipaux. Mr Anthony De Pinho, titulaire d'un contrat de formation de durée 20H par semaine, ayant les compétences requises et un droit de priorité sur le poste, a donné son accord pour travailler à temps plein.

Ceci nécessite la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 20 heures hebdomadaires et la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet de 35 heures.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

– décide de supprimer, à compter du 22 janvier 2021, un poste d'adjoint technique catégorie C1, échelle 3 de rémunération, de 20 heures hebdomadaires annualisées,

– décide de créer, à compter du 22 janvier 2021, un poste d'adjoint technique catégorie C1, échelle 3 de rémunération, de 35 heures hebdomadaires annualisées,

– dit que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux techniques.

– dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Laurent Braak rappelle que ce recrutement avait été engagé au moment de la mise en place de la nouvelle municipalité. Ce recrutement est justifié par l'augmentation du plan de charge de la maintenance et de l'entretien des espaces verts, en particulier avec les nouveaux lotissements. Il permet aussi à la commune d'intervenir avec ses moyens propres sur certains chantiers et d'en réduire le coût, comme le réaménagement interne des bâtiments communaux ou l'aménagement du futur parking enherbé en plus de nombreuses tâches hebdomadaires qui leur incombent déjà.

ACTUALITÉS DU SICOVAL

Avis sur le pacte de gouvernance du Sicoval

Conformément à la loi engagement et proximité de novembre 2019, le conseil de communauté a voté le 7/09/2020 à l'unanimité l'élaboration d'un pacte de gouvernance qui fera l'objet d'un vote lors du conseil de communauté du mois de mars 2021. Il n'est pas demandé au conseil de délibérer sur l'approbation de ce pacte, mais de donner un avis. La délibération du conseil interviendra ultérieurement.

Des discussions entre le sicoval et les communes adhérentes sont en cours dans les instances du sicoval pour faire évoluer le pacte de gouvernance existant. Ces discussions mettent en évidence de façon générale que ce pacte de gouvernance doit être finalisé.

Le conseil propose à l'unanimité de renvoyer au sicoval un avis indiquant que les travaux sur le pacte de gouvernance doivent être poursuivis.

Il n'y a pas d'actualités particulières du Sicoval à mentionner.

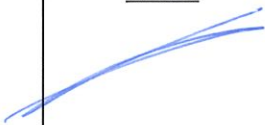
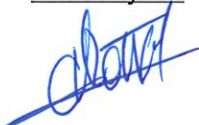
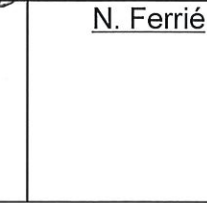
INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES AU MAIRE

Mme Katell Comte informe le conseil que deux DIA ont été signées depuis le dernier conseil.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H30.

Procès verbal du conseil municipal du 23 Decembre 2020.....	1
Ordre du jour.....	1
2021/1 Mise à jour de la demande de subvention pour le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux.....	1
2021/2. Convention avec le SDEHG pour des petits travaux.....	2
2021/3. Achat mutualisé d'un broyeur.....	2
2021/4. Tarifs de la cantine scolaire.....	3
2021/5. Suppression et création de poste.....	4
Actualités du sicoval.....	4
Information sur les décisions déléguées au maire.....	4
Questions Diverses.....	5

<u>L. Braak</u> <u>Maire</u> 	<u>D. Pegorarotto</u> <u>1^{er} Adjoint</u> 	<u>A. Cazottes</u> <u>2^{ème} Adjoint</u> 	<u>D. Bigeonneau</u> <u>3^{ème} Adjoint</u> 	<u>C. Appy</u> 
<u>F. Baquié</u> 	<u>M. Bernadberoy</u> 	<u>A. Brefort</u> 	<u>P. Brunet</u> 	<u>M. Chambeu</u> 
<u>N. Do</u> <u>Espirito Santo</u> 	<u>S. Duborper</u> <i>Absente</i>	<u>N. Ferrié</u> 	<u>O. Léon</u> 	<u>F. Rumeau</u> 